

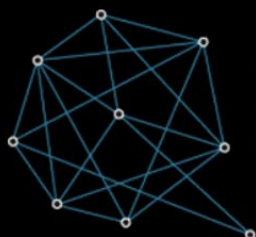


SECTEURS STRATÉGIQUES

Transition énergétique
Aérospatiale
Numérique et Microélectronique
Quantique

ANCIEN GUIDE

1ER ET 2E APPELS À PROJETS
DATES LIMITEES : 30 OCTOBRE 2025 ET
1ER AVRIL 2026



RSRI
Regroupements sectoriels
de recherche industrielle

Québec 

1. INTRODUCTION

Le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM) est un regroupement sectoriel de recherche industrielle (RSRI) qui accompagne et finance les projets de recherche et développement (R&D) des entreprises et les projets collaboratifs entre les entreprises et les universités, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les centres de recherche¹ comme le CRIQ, le CNRC, l'INO, le COREM, etc.

Ouvert à collaborer avec toutes les entreprises du secteur de la transformation métallique, le CRITM regroupe plus de 440 membres réguliers et affiliés actifs². Les membres réguliers peuvent bénéficier de ses différents programmes de subvention allant du programme de base pour le soutien aux organismes de recherche et de développement (PSO) à des programmes plus spécifiques comme AMORCE (nouvelle collaboration de recherche), INNOV-R (réduction des GES), MCS (minéraux critiques et stratégiques), PARTENAR-IA (intelligence artificielle et technologies quantiques), SECTEURS STRATÉGIQUES (transition énergétique, aérospatiale, numérique et microélectronique et quantique) ou encore SI²TEC (économie circulaire). À ce jour, plus de 80 appels à projets ont été réalisés et ont permis à plus de 134 projets de se déployer, totalisant plus de 109 M\$ en investissements, dont près de 36 M\$ de contribution directe du CRITM.

En collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le CRITM annonce **ses appels à projets du programme SECTEURS STRATÉGIQUES**. Cet appel vise l'émergence de projets collaboratifs aux fins de développement, de commercialisation ou d'adoption de technologies dans les secteurs de la transition énergétique, l'aérospatiale, le numérique et microélectronique et le quantique. Tous les partenaires entreprises intéressés sont invités à soumettre leur projet en respectant les dates limites suivantes :

- **1^{er} appel à projets : 30 octobre 2025 à 12 h 00**
- **2^e appel à projets : 1^{er} avril 2026 à 12 h 00**

Ce document inclut le [Guide détaillé du programme](#) et fournit les instructions nécessaires à la soumission d'une demande de financement au CRITM. Vous pouvez communiquer directement avec l'équipe du CRITM ou consulter le www.critm.ca au besoin.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME SECTEURS STRATÉGIQUES

Ce programme a pour objectif général de renforcer les capacités d'innovation des entreprises, en priorité les entreprises technologiques innovantes à fort potentiel de croissance (*startups*) et les PME

¹ Liens vers les [Centres de recherche reconnus](#) et les [Consortiums de recherches admissibles](#).

² Données en date du 17 septembre 2025.

aux différentes étapes de leurs projets d'innovation. Par le financement de projets dans le cadre de ce programme, le CRITM poursuit les objectifs suivants:

- Favoriser la réalisation de projets d'innovation visant le développement d'un nouveau produit ou d'un nouveau procédé ou encore l'amélioration significative d'un produit ou d'un procédé existant, de l'étape de la planification jusqu'à l'étape de la vitrine technologique;
- Améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises, plus particulièrement des PME et des *startups*;
- Contribuer à l'intégration de l'innovation dans des solutions qui conféreront un avantage concurrentiel aux entreprises et qui généreront un maximum de retombées économiques pour le Québec;
- Assurer le développement et la consolidation d'efforts d'innovation et de développement dans des secteurs technologiques d'avenir;
- Encourager la collaboration entre les entreprises (de toute taille, y compris les *startups*), ainsi qu'avec les milieux de la recherche et de l'innovation et les municipalités et les villes, pour accélérer le développement de solutions innovantes dans les secteurs stratégiques;
- Favoriser les collaborations avec les partenaires des zones d'innovation et la réalisation de projets contribuant à leurs axes stratégiques de développement;
- Contribuer au positionnement du Québec comme chef de file en matière de développement responsable.

3. AXES DE RECHERCHE DU CRITM

Le projet proposé doit s'aligner avec les priorités d'un ou de plusieurs secteurs stratégiques du Québec (**transition énergétique, aérospatiale, numérique et microélectronique, technologies quantiques**) tout en s'inscrivant dans un ou plusieurs axes de recherche du CRITM suivants :

- **Développement de procédés de transformation** - Nouveaux procédés, amélioration des procédés existants (extraction des métaux, productivité, qualité des produits), automatisation, industrie 4.0, impression 3D, etc. De la fusion à la mise en forme des produits (moulage, formage, assemblage, usinage, traitement de surface, etc.);
- **Conception de produits métalliques avancés** - Nouveaux alliages, meilleure fabricabilité, allègement des structures, développement et amélioration de produits, etc.;

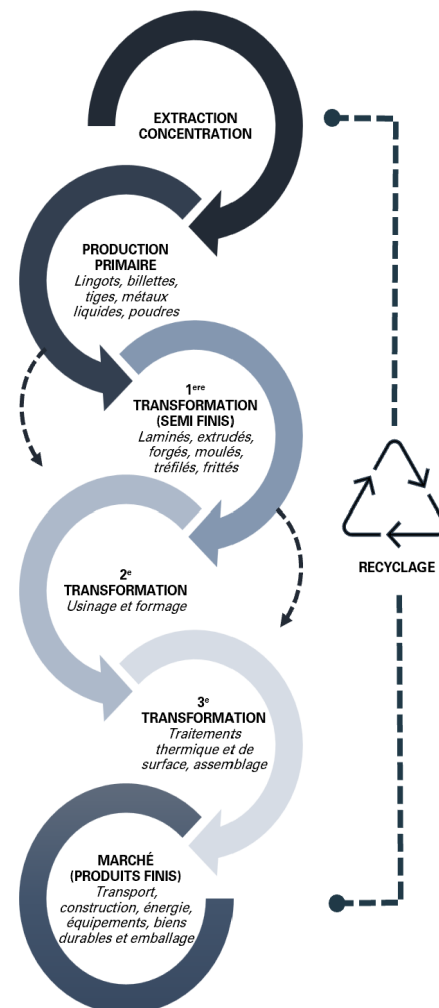
- **Réduction de l’empreinte écologique** - Réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre (GES), valorisation des sous-produits des activités de transformation métallique, récupération de l’énergie et nouveaux procédés moins énergivores, économie circulaire, etc.;
- **Innovation numérique** - Développement et adaptation de nouvelles technologies, amélioration des procédés de production, automatisation-robotisation, modélisation et traitement des données, utilisation de l’intelligence artificielle (IA), quantique, etc.

4. CRITÈRES D’ÉLIGIBILITÉ

Cet appel de projets s’adresse à l’ensemble des entreprises québécoises, en priorité les PME et les *startups* qui souhaitent réaliser un projet aux fins de développement ou de commercialisation de solutions innovantes dans des secteurs stratégiques, notamment : **la transition énergétique, l’aérospatiale, le numérique et microélectronique et le quantique.**

Les entreprises éligibles à un financement de projet dans le cadre de ce programme doivent être membres réguliers du CRITM³ et toucher l’un des différents secteurs de la transformation métallique : l’**Extraction** et la **Concentration**, la **Production primaire**, la **Première**, la **Deuxième** et la **Troisième transformation**, les **Produits finis** sans oublier le **Recyclage** des métaux (voir schéma ci-contre)⁴.

Plus spécifiquement, les projets qui concernent le CRITM doivent être associés aux métaux, tels que, par exemple, l’acier, l’aluminium ou les autres métaux listés comme des minéraux critiques et stratégiques (MCS) par le gouvernement du Québec (nickel, titane, magnésium, cuivre, zinc, éléments de terres rares et autres). Certains projets peuvent également impliquer d’autres substances non métalliques essentielles aux procédés métallurgiques ou identifiées comme étant des MCS.



³ Lien vers l’information pour [devenir membre du CRITM](#).

⁴ Le secteur de l’exploration minière pourrait être considéré comme éligible dans certaines situations stratégiques (à valider avec le CRITM).

5. RÈGLES DÉTAILLÉES ET NORMES DU PROGRAMME

Dans le cadre de ce programme, le CRITM accorde des subventions non remboursables. Tous les détails relatifs aux normes et processus associés au programme sont présentés dans le [Guide publié par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie \(MEIE\)](#).

À titre informatif, les normes en vigueur au niveau du MEIE ou du CRITM peuvent varier et prévaloir à celles présentées dans ce document.

Voici donc le résumé actuel de ces normes :

Éléments	SECTEURS STRATÉGIQUES
Durée maximale des projets	24 mois
Nombre minimal d'entreprises	2 (dont 1 PME ou <i>startup</i>)
Nombre minimal d'institutions de recherche (université, CCTT, centres de recherche)	0
Éligibilité des entreprises canadiennes, étrangères ou d'associations industrielles	OUI comme 3 ^e partenaire
Taux de subvention maximal du CRITM (% des dépenses admissibles)	35 % (espèces et nature) *
Contribution industrielle minimale	25 % (espèces et nature)
Cumul maximum des fonds publics par projet	75 % (espèces et nature)
Financement maximum du CRITM par projet	1 000 000 \$
Dates de tombées	1^{er} appel à projets : 30 octobre 2025 à 12 h 00 2^e appel à projets : 1^{er} avril 2026 à 12 h 00

*Le taux sera majoré à 50 % pour : les dépenses réalisées par un centre de recherche public admissible si elles représentent au moins 20 % des dépenses admissibles du projet; les dépenses pour l'accès aux plateformes de calcul quantique via PINQ, Calcul Québec et DistriQ; ainsi que pour les dépenses réalisées par une *startup* répondant aux critères d'admissibilité.

Chaque demandeur doit joindre à sa demande le [tableau détaillant finement le budget et précisant la contribution de chaque partenaire](#).

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le CRITM ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle (PI) des projets qu'il subventionne. Toutefois, il exige la signature d'une entente entre les partenaires couvrant, entre autres, la gestion de la PI et des résultats de la recherche.

7. CONTACT

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec :

M. Jean-François St-Cyr

Directeur des programmes

Courriel : jfstcyr@critm.ca

Téléphone : (418) 914-1163, poste 202

ou

M. Olivier Arnaud Sadoung Noubossié

Chargé de programmes

Courriel : oa.sadoung@critm.ca

Téléphone : 418 914-1163, poste 207

CRITM

1035, avenue Wilfrid-Pelletier

bureau 400, Québec (Québec) G1W 0C5

Site Internet : www.critm.ca

Pour connaître les autres programmes du CRITM, [cliquez ici](#).

Lien vers le [formulaire de soumission de projet](#).

N.B. Si le formulaire n'apparaît pas après un clic sur le lien, veuillez télécharger le document sur votre ordinateur et l'ouvrir avec Adobe PDF pour avoir accès au contenu.

Ce document a été mis à jour le 17 septembre 2025.